



Région  
**Hauts-de-France**

**Le Vice-Président**

Réf : AHDF-2023-000704

Dossier suivi par : Véronique THERRY

Tél : +33374271452

Mail : veronique.therry@hautsdefrance.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

16 MARS 2023

DE LA PORTE DU HAINAUT

DEP/2023/00300

**Monsieur Aymeric ROBIN**

Président de la Communauté d'Agglomération  
de la Porte du Hainaut

Site Minier de Wallers-Arenberg

Rue Michel Rondet

BP 59

59135 WALLERS-ARENBERG

Lille, le

09 MARS 2023

**Objet** : Demande d'avis du Conseil régional sur le projet PCAET de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Monsieur le Président,

Vous avez transmis pour avis du Conseil régional le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de votre territoire.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Hauts de France a été adopté le 3 août 2020, la Région se doit d'évaluer la prise en compte par le PCAET des objectifs de ce schéma ainsi que la compatibilité avec ses règles. Je tiens tout d'abord à souligner l'importance du travail effectué par votre territoire pour construire ce projet volontariste.

Les documents qui constituent votre projet sont étayés et de qualité et votre territoire a bien analysé sa vulnérabilité au changement climatique. Je salue le fait que vous ayez construit votre projet en y associant l'ensemble de ses parties prenantes, en particulier pour l'élaboration du plan d'action et sa gouvernance. Votre collectivité a également bien anticipé la question du suivi de son programme et son animation en son sein et auprès de la société civile.

Néanmoins, si les objectifs de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de Gaz à Effet de Serre dépassent ceux du SRADDET en 2050, ils sont inférieurs en 2030, ce qui conduira votre territoire à concentrer et amplifier ses efforts au-delà de 2030 pour atteindre ses objectifs.

Je me dois de vous indiquer que votre PCAET, conformément à la réglementation, devrait comprendre un plan Air. Il vous faudra donc le formaliser. De plus, pour que les objectifs soient conformes à ceux du PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques) et du SRADDET à 2030, il serait nécessaire de renforcer votre plan d'action pour réduire les émissions de plusieurs polluants atmosphériques (composés organiques non volatiles, dioxyde d'azote et particules fines). En revanche, votre étude d'opportunité d'une zone à faible mobilité m'a paru claire et étayée.

Le SRADDET s'est fixé comme objectif une production de 32% de la production d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en région à l'horizon 2030, soit un doublement de la production par rapport à 2012. Dans ce domaine aussi, les efforts de votre territoire pour diversifier son mix énergétique sont postérieurs à 2030 pour atteindre près de 50% d'augmentation de sa production d'ENRR en 2050 par rapport à 2015 mais seulement



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais  
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr



16% d'ENRR dans sa consommation d'énergie finale ce qui reste en-deçà des objectifs du SRADDET.

Votre plan d'actions est clair, bien construit et dense. Pour son élaboration, vous avez mis en œuvre une démarche participative qui devrait faciliter sa mise en œuvre avec l'ensemble des partenaires compétents.

Je tiens à souligner la qualité du diagnostic et du plan d'actions dans le domaine de l'adaptation au changement climatique intégrant la préservation des milieux naturels, la protection de la ressource en eau et la gestion intégrée des eaux pluviales, et plus globalement, le renforcement de la trame verte, bleue et noire. Cette ambition est de nature à rendre votre territoire plus résilient aux effets attendus du changement climatique.

D'une manière générale, je vois que votre Communauté d'agglomération a su tirer parti du PCAET dans différents domaines pour atténuer son empreinte carbone et améliorer la qualité de vie de ses habitants. De plus, je salue votre volonté de rendre les collectivités exemplaires dans la réalisation de multiples actions du projet.

Votre plan d'actions propose bien des indicateurs de suivi mais il gagnerait à préciser les objectifs de réalisation en précisant les échéances temporelles.

Par exemple, en matière de réhabilitation énergétique des bâtiments, je me permets de vous indiquer que les objectifs du SRADDET dans le domaine de la réhabilitation du bâti visent d'ici 2030, entre 70 et 80% du parc en priorisant les logements en catégorie F et G au niveau BBC compatible et, d'ici 2050, 100% du parc pour tendre vers le niveau « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) sauf particularités (contraintes architecturales et techniques, faisabilité technico-économique liée notamment à la valeur vénale des logements). Je vous invite à en tenir compte et à mettre en place des indicateurs quantitatifs de réalisation lorsque les actions inscrites dans votre PCAET dans ce domaine auront été mises en place.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, j'ai l'honneur de vous informer de l'avis favorable de la Région qui, en tant que chef de file des politiques Climat Air Energie, se tient aux côtés des territoires pour mettre en œuvre les politiques publiques nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Guislain CAMBIER**

*Vice-Président en charge de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles*

*Bien à vous,*



P.J. :

Copie adressée à :